



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,

la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

dans le cadre du programme de résidences-mission à des fins d'action culturelle territoriale, lancent un

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE-MISSION D'ARTISTES

« *Sol vivant !* »

Sous nos pieds, de mystérieux alliés

**SUR LE TERRITOIRE DU
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

« La nature ne sera préservée sur le long terme que si les liens entre habitants et territoire sont resserrés. Pour comprendre l'importance de respecter le sol, quoi de mieux que de créer des rencontres. »

Le sol, couche supérieure très mince de la terre est une ressource indispensable qui abrite une multitude d'êtres vivants.

*Le sol est nourricier, le sol est organisé...le sol est vivant et produit du vivant
Le sol est malmené, pollué, compacté, drainé, déforesté, lessivé...*

Une résidence pour se soucier de la santé des sols et voir se dessiner un avenir meilleur...

Une résidence pour découvrir ou redécouvrir la puissance du vivant, des animaux extraordinaires et des plantes fascinantes...

Une résidence pour admirer, se laisser surprendre, pour tisser ou retisser des liens... avec la biodiversité des sols souvent méconnue, avec des agriculteurs qui ont le souci de les préserver et avec les habitants au travers de moments de rencontres, d'actions et de créations communes.

Une résidence pour développer l'imaginaire, la fiction, le récit...

L'artiste ou le collectif d'artistes accompagnera les habitants de tous âges par la rencontre, le dialogue et l'expérimentation partagées afin de faire naître de nouvelles sensations et aider les habitants à abandonner les a priori et aller au-delà des apparences.

Cette résidence est une proposition pour emprunter de nouveaux chemins de découverte afin de poser un regard neuf sur ce qu'il y a sous nos pieds... Et comme toujours, faire ressortir l'extraordinaire de l'ordinaire.

Les intentions du projet

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, dans le cadre de ses dispositifs, a l'ambition de mettre en œuvre, au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant aux habitants une meilleure appréhension et compréhension de leur territoire afin de mieux le préserver.

En partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, il s'engage à développer une dynamique à travers une résidence mission d'artiste autour de la prise de conscience de nos pratiques individuelles, de la connaissance, du respect et de la sauvegarde de la biodiversité du sol.

Le dispositif de résidence mission d'artistes « Artiste, rencontre, territoire » contribuera à fédérer et sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances par une démarche artistique et à étoffer une dynamique d'appropriation collective sur l'importance de protéger les sols. La résidence est également un outil facilitant la rencontre et les échanges avec et entre les habitants.

La résidence mission sera pilotée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en étroite collaboration avec ses partenaires.

Le contexte

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est engagé à sensibiliser et lutter contre l'érosion et l'appauvrissement des sols afin de prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales.

Sur son territoire, il favorise des projets d'agriculture durable, il mène plusieurs programmes d'animation auprès des agriculteurs pour encourager la transition agro-écologique.

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Parc a initié un travail de recherche-action, et de mise en relation entre les connaissances paysannes et scientifiques sur la fertilité et la santé des sols. Ce travail a permis de poser les premières bases d'une démarche d'accompagnement pour une gestion agro-écologique des sols.

Le projet d'accompagnement intitulé Cultiv'Ajuste a pour objectif de développer des pratiques plus respectueuses tout en assurant des conditions de travail et de revenu tout aussi respectueuses pour les agriculteurs et agricultrices.

L'émergence du projet Cultiv'Ajuste a été rendue possible grâce notamment à la collaboration avec des experts, la chambre d'agriculture Nord et Pas de Calais et l'APAD62 à travers le programme d'actions Hem Ton Sol et des agriculteurs motivés et pionniers.

Les modes de production basés sur une approche agro-écologique ont un impact positif sur la préservation de la santé des sols mais également sur la qualité de l'eau, la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, l'érosion des sols, et sur la santé des agriculteurs et des habitants.

1. A PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURE

• LA RESIDENCE MISSION

La résidence mission d'artistes repose sur la disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes positionné de manière centrale sur le territoire pendant **4 mois** afin qu'il puisse partager son univers artistique, ses savoirs et ses expériences avec les habitants et investir avec eux l'histoire et l'imaginaire liés à la terre vivante et nourricière.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission n'est nullement une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire, de s'engager dans une démarche d'expérimentations aux côtés des partenaires du projet pour contribuer à révéler le territoire ainsi que ses potentialités aux habitants concernés par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations donneront lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants et visibles depuis l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

Par leur présence sur le territoire, le ou les artistes développeront leur propre réseau d'acteurs locaux motivés pour développer ces gestes artistiques.

Cette dynamique collective de réappropriation du territoire bénéficiera également d'approches croisées ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation articulant les interventions artistiques et celles des associations locales.

Plus largement, elle croisera les pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la dynamique (professionnels de l'environnement, du numérique, paysagistes, jardiniers, cuisiniers, randonneurs...) dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle patrimoniale. Elle croisera également avec les expériences déjà vécues sur le sujet. Il est attendu également que cette résidence permette de croiser les regards avec les scientifiques, les agriculteurs et les habitants qui ont des démarches engagées autour de la préservation des sols.

• LES OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

La résidence participera activement à l'appropriation par les habitants de la qualité, de l'importance et de la fragilité du sol.

Elle est un outil facilitant la rencontre et les échanges avec et entre les habitants, elle permettra de créer ou recréer des liens plus étroits entre les habitants et la biodiversité.

Les gestes artistiques attendus traduiront la somme des regards que les habitants ont bien voulu partager avec le ou les artistes : témoignages, objets, anecdotes, poèmes, écrits, etc...

La résidence a également pour objectifs :

- de faire vivre l'héritage culturel, en travaillant plus spécifiquement sur les relations que l'homme a pu entretenir / entretient avec l'environnement qu'il habite ou côtoie.

- de permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du territoire choisi de bénéficier de contacts privilégiés, d'une proximité active avec les artistes et ainsi de créer de vraies rencontres avec ceux-ci, leurs univers de travail, leurs regards portés sur les enjeux liés au sol

La présence de ou des artistes permettra de développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible.

- de participer, de manière concrète, à la mise en œuvre de moments de médiation en partenariat avec les acteurs du territoire (Education Nationale, acteurs artistiques et culturels, associations...).

Le ou les artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourront expérimenter artistiquement et mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :

- *redécouvrir leur environnement proche, mieux le comprendre mais surtout mieux le ressentir

- *approcher un ou des récits de voyage sans quitter son territoire

- *imaginer la vie de demain avec une diminution importante de l'impact sur les sols et exprimer leurs aspirations

- *éveiller ou réveiller leur curiosité et leur créativité pour valoriser leur territoire

- *apprécier la valeur de ces paysages du quotidien et leurs potentialités

Nota : - Dans la rencontre avec le jeune public, les artistes-résidents sont invités à travailler autant avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes. - La résidence-mission ne vise pas à répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

• LE PERIMETRE D'INTERVENTION

Les 28 communes ciblées pour cette résidence sont toutes sur le territoire de la réserve de biosphère du marais audomarois-Aa-Hem-Flandre.

Les réserves de biosphère sont des lieux désignés par l'UNESCO pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale. Il s'agit de concilier le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et plus largement la protection

de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles. Les réserves de biosphère offrent des exemples concrets et réussis de relations équilibrées entre l'Homme et la nature.

La résidence « Sol vivant ! » se déroulera sur :

- **15 communes** du marais audomarois labélisées RAMSAR* localisées sur plusieurs communautés de communes (* label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des zones humides et qui valorise les qualités paysagères et naturelles de ce secteur).

- Arques, Clairmarais, Eperlecques, Houlle, Longuenesse, Moulle, St Martin lez Tatinghem, St Omer, Salperwick, Serques, Tilques (communes de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer **CAPSO**)
- Nieurlet, St Momelin, Watten (communes de la communauté de communes des Hauts de Flandre **CCHF**)
- Noordpeene (commune de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre **ex-CCFI**)

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale porte le programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) sur ce territoire avec le financement de l'Agence de l'eau Artois Picardie et de la CAPSO. (Voir paragraphe les actions en résonance).

- **13 communes** de la communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL) secteur où le Parc souhaite encore développer ses actions d'accompagnement d'agriculteurs sur la protection des sols. :

- Acquin-Westbecourt, Affringues, Alquines, Bayenghem-lès-Seninghem, Bléquin, Bouvelinghem, Coulomby, Haut-Loquin, Ledingham, Lumbres, Nielles-lès-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a pour objectif de mettre en place un accompagnement adapté sur cette zone de la CCPL de manière à agrader (améliorer) ou maintenir la fertilité des sols.

• **PARTENAIRES LOCAUX ET POINTS D'APPUI**

Dans le cadre de sa mission, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur les partenaires investis dans le projet.

Le syndicat mixte du Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, coordinateur de la démarche, lieu de ressources patrimoniales et pédagogiques, qui pourra apporter son aide au travers de ses missions : agriculture durable, patrimoine naturel, paysage aménagement du territoire et Participation et écocitoyenneté.

Ses partenaires institutionnels :

La chambre régionale d'agriculture, la chambre des métiers, la DREAL, la DDTM62, l'agence de l'eau Artois-Picardie, le conseil régional des Hauts- de-France, les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, le CAUE 62, ...

Le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa, (SmageAa)

Sur le bassin versant de la rivière AA, le SmageAa accompagne des programmes de mise en place d'aménagements légers d'hydraulique douce (fascines, haies, bandes enherbées) chez les agriculteurs, afin de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols

Les communautés d'agglomération et de communes :

La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

La communauté d'agglomération Cœur de Flandre

La communauté de communes des Hauts de Flandre

La communauté de communes du Pays de Lumbres notamment au travers :

- de l'office de tourisme du Pays de Lumbres
- du réseau « plume » des médiathèques : Acquin-Westbécourt, Alquines, Lumbres, Nielles les Bléquin...
- du service culturel de la CCPL
- du service animations scolaires et développement durable...

La **CCPL** a inscrit dans son PCAET (plan climat-air-énergie territorial) la volonté de :

- mettre en place un programme de sensibilisation du grand public aux enjeux de la transition écologique
- d'accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques et matériels
- de poursuivre les actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement

EDEN 62

Le Département du Pas-de-Calais a confié la gestion de ses espaces naturels sensibles (ENS) au syndicat mixte Eden 62 afin de protéger, aménager ces espaces naturels et sensibiliser la population.

Sur le territoire RAMSAR, Eden 62 gère notamment la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaër et l'équipement la grange nature, espace dédié à la découverte des paysages, de la faune, la flore des espaces naturels du département du Pas-de-Calais au travers d'expositions, d'animations et de conférences...

L'ensemble des **28 communes** du territoire choisi et leurs associations locales...

Outre les habitants, plusieurs établissements, **équipements culturels et acteurs ressources** implantés sur ou en proximité immédiate du périmètre défini sont susceptibles d'être impliqués dans l'action comme lieux potentiels de diffusion et de rencontre ou appuis locaux à la construction des gestes artistiques

Des partenaires touristiques et culturels

Le réseau des éco-acteurs de la Réserve de biosphère

La boutique singulière à Lumbres (espace de vie sociale, lieu d'épanouissement, bulle de culture)

Le chemin de fer touristique de la Vallée de l'Aa

Le rando rail à Nielles-les-Bléquin

La maison du marais à St Omer...

Parmi les acteurs, le ou les artistes rencontreront des agriculteurs (maraîchers, éleveurs...), des équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du temps scolaire et du hors temps scolaire afin de toucher les enfants et les jeunes.

- Les lycées sur St Omer et Lumbres
- Les collèges sur Arques, St Omer, Watten, Lumbres
- Les écoles maternelles et primaires des communes concernées...

• ACTIONS DEVELOPPEES QUI ENTRENT EN RESONANCE AVEC LA RESIDENCE-MISSION

Le programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) est un programme d'action multi partenarial visant à concilier les activités agricoles et les fonctions des zones humides.

- Sur le marais Audomarois (zone Ramsar), à travers le PMAZH, le Parc accompagne des éleveurs et des maraîchers à changer de pratiques vers des pratiques agroécologiques (maintien et développement des prairies naturelles, diminution des apports chimiques tels que les engrais et les produits phytosanitaires...) Avec pour objectifs de garantir un revenu juste tout en assurant la préservation des ressources (eau, sol, biodiversité).

- A la recherche des vers de terre dans les champs : Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et ses partenaires, dont la chambre d'agriculture, proposent régulièrement aux agriculteurs volontaires différents tests pour estimer la population de vers de terre dans leurs champs, notamment dans le cadre pratiques agroécologiques. Les vers de terre sont des bio-indicateurs de la bonne santé des sols

- Le test du slip en caps et marais d'Opale : Le Parc teste aussi la richesse en micro-organisme des sols en enfouissant des slips 100 % coton à 15 cm de profondeur pendant deux mois. Au plus ceux-ci sont dégradés au plus le sol est en bonne santé et riche en micro-organismes.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE

• METHODOLOGIE ET PLANNING PREVISIONNEL

***Entre janvier et mars 2025**, une première phase de quinze jours d'immersion vise un premier contact avec le territoire avec une rencontre des partenaires et la rencontre d'un maximum d'acteurs.

Cette période est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations, en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels des collectivités, responsables d'associations, agriculteurs... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les habitants, dont le jeune public.

***Puis une phase de trois mois et demi, de début avril à mi-juillet 2025**, au cours de laquelle le ou les artistes et l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire des formes d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques à mener en direction des habitants.

Ancrés sur la thématique de la préservation des sols et de ses enjeux, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent toujours très simples. Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant les habitants adultes, jeunes et enfants)
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques peuvent naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié aux artistes-résidents et aux équipes professionnelles coréalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour donner de la lisibilité à la résidence-mission notamment sur des événements forts des différents partenaires.

• PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est l'opérateur de la résidence mission, en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires.

Le syndicat mixte assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
 - l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
 - la dynamique de médiation patrimoniale qui sera également fortement engagée, en mobilisant artistes et professionnels de champs divers ;
 - avec l'aide des médiateurs sociaux et des conseillers pédagogiques de l'éducation nationale
- l'accompagnement des habitants et des équipes enseignantes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature ;
- La mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.

Les communautés de communes sont également des relais de proximité du projet. Elles peuvent assumer un soutien en termes de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique.

Une information similaire est effectuée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs et de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme de la résidence-mission.

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler le territoire et ses potentialités auprès des habitants concernés.

- Communication autour de la résidence-mission

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne soit censé ignorer la présence de ou des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Seront donc mobilisés les différents canaux et supports traditionnels mais il peut être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents. Une information générale à destination de la population concernée sera mise en place par le PNR et l'ensemble des partenaires.

3. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

Le projet s'étend de janvier à juillet 2025. Une phase de rencontres et d'immersion de quinze jours est à fixer entre janvier et mars 2025. Puis, la durée de la résidence est déployée pendant trois mois et demi, d'avril à la mi-juillet 2025.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Pour la résidence-mission, les moyens ne pourront excéder un montant maximum de 24 000 euros pour l'ensemble de ou des artistes et l'intégralité de la période de résidence (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que, lorsque concerné, les droits d'auteurs). Il recouvre les temps de présence exclusive des artistes avec leurs interventions diverses auprès des différents publics, leurs déplacements (le ou les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs déplacements sur le périmètre de la résidence), leurs co-élaborations et restitutions de gestes artistiques. Le budget est calculé sur une prestation de 4 mois de travail en équivalent temps plein (ETP) répartie sur le temps d'immersion et sur les 3 mois de résidence.

Il est par ailleurs précisé que **le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général**. Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant, de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Le PNR prend en charge la gestion financière de cette prestation. Les modalités financières seront fixées par une convention entre l'artiste ou le collectif d'artistes et le PNR. Le PNR organisera et prendra à sa charge l'hébergement des artistes en résidence ainsi que l'achat de petits matériels et fongibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans la mesure des moyens dont il peut disposer. Les artistes-résidents disposeront de quoi préparer leurs repas sur leur(s) lieu(x) d'hébergement. Les EPCI seront invités à valoriser les gestes artistiques au travers de leur programme évènementiel. Les partenaires (EPCI, écoles, associations...) pourront, eux aussi, contribuer au projet par l'achat de petits matériels et fongibles nécessaires à la réalisation de gestes artistiques dans la mesure des moyens dont ils peuvent disposer.

5. CADRE JURIDIQUE

Un contrat spécifiant les engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes et ceux du PNR est signé avant le début de la résidence. Le cas échéant, une convention de partenariat spécifiant les engagements des autres partenaires pourra y être annexée.

6. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

- 1) Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).
- 2) Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.
- 3) Les éléments à fournir sont :
 - une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission *.
 - un curriculum vitae.
 - un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.
 - les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques*.
 - une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, en revanche évoquer certaines des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner l'artiste ou le collectif retenu courant du mois de décembre au plus tard début janvier.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard **le 15 décembre 2024** par envoi électronique avec comme sujet : « sol vivant » suivi du nom de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat à l'adresse suivante : cmorelle@parc-opale.fr

Dans le cas où l'artiste, ou le collectif, souhaite enrichir cet envoi d'une édition, il le précise dans l'envoi électronique et adresse ses pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Maison du Parc 36 rue Maréchal Joffre 62500 St Martin Lez Tatinghem -
A l'attention de Christophe Morelle

L'artiste, ou le collectif, précise également s'il souhaite que ses supports et documents lui soient retournés. Le Parc naturel régional sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste ou du collectif fin décembre 2024 ou au plus tard début janvier 2025.

Pour en savoir plus sur le PNR, les partenaires et le périmètre de la résidence-mission :
<http://www.parc-opale.fr>; <https://www.smageaa.fr>;

CONTACT :

Christophe MORELLE responsable de la mission participation et écocitoyenneté
Chargé de l'animation au 03 21 11 07 30
ou cmorelle@parc-opale.fr